



ARMP

AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

AVIS N°2024-~~169~~^Q/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRR-AT/SATPI/SA DU ~~21~~²¹ NOVEMBRE 2024

AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL L'UNIVERSITE DE PARAKOU A PROCEDER AU REGLEMENT DES PRESTATIONS DE JANVIER 2024 AU 31 JUILLET 2024 ISSUES DES ACCORDS-CADRES SUIVANTS :

1. N°290-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 29/04/2022 RELATIF AU GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UP) POUR UN MONTANT DE QUINZE MILLIONS QUATRE-SOXANTE-DEUX MILLES SEPT CENT VINGT (15 462 720) FCFA TTC ;
2. N°216-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 01/04/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT DE LA COUR INTERIEURE ET DES ALENTOURS DU DOMAINE DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UP) POUR UN MONTANT DE HUIT MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE CINQ CENT TRENT-CINQ (8 907 535) FCFA TTC ;
3. N°217-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 31/03/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN DES BLOCS ADMINISTRATIFS, DES BUREAUX, SALLE DES COURS ET AMPHITHEATRES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UP) LOT 1 : ENTRETIEN DES BLOCS ADMINISTRATIFS ET DES BUREAUX POUR UN MONTANT DE DIX-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SEPT CENTS (17 283 700) FCFA TTC ;
4. N°218-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 01/04/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN DES BLOCS ADMINISTRATIFS, DES BUREAUX, SALLE DES COURS ET AMPHITHEATRES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UP) LOT 2 : ENTRETIEN DES SALLES DE COURS ET DES AMPHITHEATRES DE L'UP POUR UN MONTANT DE ONZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE HUIT CENTS (11 564 000) FCFA TTC ;
5. N°219-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 31/03/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN DES BLOCS ADMINISTRATIFS, DES BUREAUX, SALLE DES COURS ET AMPHITHEATRES DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UP) LOT 3 : ENTRETIEN DES BUREAUX ET SALLE DE COURS DE L'IFSI DE L'UP POUR UN MONTANT DE TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-HUIT MILLE (3 628 800) FCFA TTC ;
6. N°289-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 29/04/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DES MATERIELS INFORMATIQUES, ELECTRONIQUES ET COPIEURS AU PROFIT DES ENTITES DE L'UP : LOT 1 ;
7. N°286-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 29/04/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS AU PROFIT DES ENTITES DE L'UP REPARTIS EN QUATRE (04) LOTS DISTINCTS, LOT 1 : RECTORAT ET EDSA ;
8. N°287-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP DU 29/04/2022 RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS AU PROFIT DES ENTITES DE L'UP REPARTIS EN QUATRE (04) LOTS DISTINCTS, LOT 2 : RECTORAT ET IFSIO ;

1. N°1023-2023/R-UP/AC/PRMP/CSAF/SA-PRMP DU 05/12/2023 RELATIF A LA SELECTION D'UNE AGENCE DE SECURITE POUR ASSURER LES SERVICES DE GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES BIENS A LA FERME D'APPLICATION DE BAKA AU PROFIT DU RECTORAT DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU POUR UN MONTANT DE QUATRE MILLIONS SIX CENT VINT MILLE (4 620 000) FCFA TTC ;
2. BON DE COMMANDE N°166 DU 21/03/2024 RELATIF A LA SELECTION DE PRESTATAIRE POUR LA LOCATION DES BUS DANS LE CADRE DES SORTIES PEDAGOGIQUES DES DEPARTEMENTS DE GEOGRAPHIE ET DE SOCIOLOGIE AU PROFIT DE LA FLASH DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU POUR UN MONTANT DE DEUX MILLIONS HUIT CENT TRENTÉ DEUX (2 832 000) FCFA TTC.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE REGULATION,

- vu la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- vu le décret n°2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2020-596 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'ouverture et d'évaluation ;
- vu le décret n°2020-597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés ;
- vu le décret n°2020-598 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction nationale de contrôle des marchés ;
- vu le décret n°2021-230 du 12 mai 2021 portant nomination du Président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2021-228 du 12 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2022-144 du 23 février 2022 portant nomination du Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- vu la circulaire n°2022-002/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 10 octobre 2022 portant planification des accords-cadres en République du Bénin ;
- vu la circulaire n°2023-01/PR/ARMP/SP/DRAJ/SA du 22 mars 2023 portant autorisation exceptionnelle de poursuite au cours de l'année 2023 de l'exécution des accords-cadres conclus en 2022 ;
- vu le compte rendu de la 35^{ème} session conjointe de la Commission de Règlement des Différends (CRD) et de la Commission Disciplinaire (CD) au titre de l'année 2024 ;
- vu la lettre n°836-2024/PRMP/A-PRMP/SA-PRMP du 30 septembre 2024 portant demande de conciliation avec les prestataires en vue du paiement des services consommés de Janvier 2024 à Juillet 2024 ;
- vu la circulaire n°2023-01/PR/ARMP/SP/DRAJ/SA du 22 mars 2023 ;

Ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Considérant que par lettre n°836-2024/PRMP/A-PRMP/SA-PRMP du 30 septembre 2024, enregistrée au Secrétariat administratif de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le 1^{er} octobre 2024 sous le numéro 1968-24, la Personne responsable des marchés publics de l'Université de Parakou, en satisfaction à l'une des recommandations de la 35^{ème} session conjointe de la Commission de Règlement des Différends (CRD) et de la Commission Disciplinaire (CD) au titre de l'année 2024, a introduit une demande en vue de l'obtention à titre exceptionnel d'une autorisation pour le paiement des services consommés de janvier 2024 à juillet 2024 des accords-cadres ci-après :

- N°290-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif au gardiennage et surveillance des biens meubles et immeubles de l'Université de Parakou (UP) pour un montant dû de quinze millions quatre-soixante-deux mille sept cent vingt (15 462 720) FCFA TTC ;
- N°216-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 01/04/2022 relatif à l'entretien et assainissement de la cour intérieure et des alentours du domaine de l'Université de Parakou (UP) pour un montant dû de huit millions neuf cent sept mille cinq cent trente-cinq (8 907 535) FCFA TTC ;
- N°217-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 31/03/2022 relatif à l'entretien des blocs administratifs, des bureaux, salle des cours et amphithéâtres de l'Université de Parakou (UP) Lot 1 : Entretien des blocs administratifs et des bureaux pour un montant dû de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cents (17 283 700) FCFA TTC ;
- N°218-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 01/04/2022 relatif à l'entretien des blocs administratifs, des bureaux, salle des cours et amphithéâtres de l'Université de Parakou (UP) Lot 2 : Entretien des salles de cours et des amphithéâtres de l'UP pour un montant dû de onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11 564 000) FCFA TTC ;
- N°219-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 31/03/2022 relatif à l'entretien des blocs administratifs, des bureaux, salle des cours et amphithéâtres de l'Université de Parakou (UP) Lot 3 : Entretien des bureaux et salle de cours de l'IFSIO de l'UP pour un montant dû de trois millions six cent vingt-huit mille huit cents (3 628 800) FCFA TTC ;
- N°289-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif à l'entretien et réparation des matériels informatiques, électroniques et copieurs au profit des Entités de l'UP : LOT 1 ;
- N°286-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif à l'entretien et réparation des véhicules administratifs au profit des entités de l'UP répartis en quatre (04) lots distincts, LOT 1 : Rectorat et EDSA ;
- N°287-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif à l'entretien et réparation des véhicules administratifs au profit des entités de l'UP répartis en quatre (04) lots distincts, LOT 2 : Rectorat et IFSIO ;
- Contrat N°1023-2023/R-UP/AC/PRMP/CSAF/SA-PRMP du 05/12/2023 relatif à la sélection d'une agence de sécurité pour assurer les services de gardiennage et surveillance des biens à la ferme d'application de Baka au profit du Rectorat de l'Université de Parakou pour un montant dû de **quatre millions six cent vingt mille (4 620 000) FCFA TTC** ;
- Bon de Commande N°166 du 21/03/2024 relatif à la sélection de prestataire pour la location des bus dans le cadre des sorties pédagogiques des départements de Géographie et de Sociologie au profit de la FLASH de l'Université de Parakou pour un montant dû de deux millions huit trente-deux mille (2 832 000) FCFA TTC ;

Que dans sa demande, la PRMP de l'Université de Parakou, expose ce qui suit : « *Nous rencontrons une difficulté dans le cadre des services rendus par les différents prestataires en exécution des accords-cadres ci-dessus. Ladite difficulté est relative à la note circulaire n°2023-01/PR/ARMP/SP/DRAJ/SA du 22 mars 2023 dont la mise en œuvre tardive est la cause.*

Monsieur le Président, c'est pour cela que nous sollicitons très humblement votre intervention bienveillante, aux fins de payer les services rendus de janvier 2024 à juillet 2024 qui pour la plupart sont des services généraux exécutés.

Nous voudrions vous rassurer qu'à ce jour, monsieur le Président, en application de votre note circulaire sus indiquée, nous avons pris toutes les dispositions pour rester dans l'esprit de son contenu » ;

Considérant que cette requête de la PRMP de l'université de Parakou intervient à la suite de l'audition des acteurs de la commande publique de cette autorité contractante en vue d'obtenir une autorisation exceptionnelle pour le règlement des prestataires en cause ;

Que tous les dix (10) prestataires ont, pendant la période allant de janvier 2024 à juillet 2024, exécuté les différentes prestations, conformément à leurs contrats respectifs ;

Considérant les dispositions des points 1 et 12 de l'article 1^{er} du décret n°2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics selon lesquelles l'organe de régulation est chargé, entre autres, de « *veiller à la saine application de la réglementation et des procédures relatives à la commande publique... »* et de « *s'assurer de l'application effective de la réglementation par l'ensemble des acteurs du système de la commande publique »* ;

Considérant qu'en l'espèce, les prestations concernées ont été déjà exécutées dans le cadre des accords-cadres ci-dessus listés et ce au mépris de la circulaire n°2023-01/PR/ARMP/SP/DRAJ/SA du 22 mars 2023 qui interdit la poursuite de l'exécution des accords-cadres irrégulièrement conclus au-delà du 31 décembre 2023 ;

Que ces irrégularités ayant déjà fait l'objet d'une auto-saisine en cours d'instruction et vu l'obligation de veiller à la continuité de service public dans un milieu universitaire assez sensible ;

Qu'au regard de ce qui précède, il y a lieu d'autoriser à titre exceptionnel l'Université de Parakou, à procéder au paiement des prestations issues des accords-cadres suscités pour la période de janvier 2024 à juillet 2024 et de poursuivre l'instruction de l'auto-saisine de ces dossiers.

EN CONSEQUENCE, EMET L'AVIS CI-APRES :

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) autorise à titre exceptionnel l'Université de Parakou à procéder au paiement des prestations issues des accords-cadres suivants :

- N°290-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif au gardiennage et surveillance des biens meubles et immeubles de l'Université de Parakou (UP) pour un montant du de quinze millions quatre-soixante-deux mille sept cent vingt (15 462 720) FCFA TTC ;
- N°216-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 01/04/2022 relatif à l'entretien et assainissement de la cour intérieure et des alentours du domaine de l'Université de Parakou (UP) pour un montant dû de huit millions neuf cent sept mille cinq cent trente-cinq (8 907 535) FCFA TTC ;
- N°217-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 31/03/2022 relatif à l'entretien des blocs administratifs, des bureaux, salle des cours et amphithéâtres de l'Université de Parakou (UP)

Lot 1 : Entretien des blocs administratifs et des bureaux pour un montant dû de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cents (17 283 700) FCFA TTC ;

- N°218-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 01/04/2022 relatif à l'entretien des blocs administratifs, des bureaux, salle des cours et amphithéâtres de l'Université de Parakou (UP) Lot 2 : Entretien des salles de cours et des amphithéâtres de l'UP pour un montant dû de onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11 564 000) FCFA TTC ;
- N°219-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 31/03/2022 relatif à l'entretien des blocs administratifs, des bureaux, salle des cours et amphithéâtres de l'Université de Parakou (UP) Lot 3 : Entretien des bureaux et salle de cours de l'IFSIO de l'UP pour un montant dû de trois millions six cent vingt-huit (3 628 800) FCFA TTC ;
- N°289-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif à l'entretien et réparation des matériels informatiques, électroniques et copieurs au profit des Entités de l'UP : LOT 1 ;
- N°286-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif à l'entretien et réparation des véhicules administratifs au profit des entités de l'UP répartis en quatre (04) lots distincts, LOT 1 : Rectorat et EDSAЕ ;
- N°287-2022/R-UP/AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du 29/04/2022 relatif à l'entretien et réparation des véhicules administratifs au profit des entités de l'UP répartis en quatre (04) lots distincts, LOT 2 : Rectorat et IFSIO ;
- Contrat N°1023-2023/R-UP/AC/PRMP/CSAF/SA-PRMP du 05/12/2023 relatif à la sélection d'une agence de sécurité pour assurer les services de gardiennage et surveillance des biens à la ferme d'application de Baka au profit du Rectorat de l'Université de Parakou pour un montant dû de quatre millions six cent vingt mille (4 620 000) FCFA TTC ;
- Bon de Commande N°166 du 21/03/2024 relatif à la sélection de prestataire pour la location des bus dans le cadre des sorties pédagogiques des départements de Géographie et de Sociologie au profit de la FLASH de l'Université de Parakou pour un montant dû de deux millions huit trente-deux mille (2 832 000) FCFA TTC.

